

nous a conservé l'histoire des guerres sanglantes que la perception du péage de la Saône à la barrière granitique du pont de Nemours suscita, de temps immémorial, entre les Edues et les puissants Etats des Séquanes et des Arvernes (1). Malheur au navigateur qui refusait de se soumettre à ces tarifs, toujours arbitraires, ou cherchait à les éluder ! Son sang arrosait l'autel de la divinité qui leur était préposée. Les parages où s'élevait cet autel implacable étaient un objet d'effroi pour les nautes. Afin d'empêcher la fraude, le droit d'arrêter et de fouiller les embarcations s'étendait à un kilomètre en amont et en aval. Nombreux sont les textes relatifs à ces affreux usages ; je choisis, pour la précision de ses détails, le suivant qui concerne la navigation fluviale du centre de la France :

Prope locum illum ferebant esse fluvium cui nomen erat confluens, eo quod duo fluvii in unum confluunt, ubi dæmon commanebat qui à vulgo dicebatur Neptunus, qui quoscumque inter miliarium unum supra et infra navigantes sentiret submergebat et necabat.

« On rapporte que, près de ce lieu, il existe un cours d'eau nommé confluent, parceque deux rivières y affluent (2). Là, résidait un démon, vulgairement nommé Neptune, lequel, lorsqu'il découvrait des bateliers naviguant dans un espace de mille pas au-dessus ou au-dessous de lui, les engloutissait et les mettait à mort » (3).

Le péage par terre s'appuie, entre autres, du témoignage de Cicéron. Ce grand homme cite un droit perçu dans le périmètre

(1) V. *Origines de Lugdunum* dans la *Revue du Lyonnais*, 3^e série, t. 1, pp. 391-393. — C. Toubin, *Etud. sur les champs sacrés*, p. 25.

(2) Il s'agit du confluent de la Soudre et du Cher, aujourd'hui le *Bec-de-Soudre*. Une île y porte encore le nom de Conflans.

(3) *Vita S. Eusitii*, ms. 5137 de la Bibliothèq. impér. Bien qu'il appartienne au XII^e siècle, ce ms. doit n'être en réalité qu'une copie textuelle de la vie de S. Eusice, fondateur de l'abbaye de Celles-sur-Cher, en Berry, écrite au IX^e siècle, par S. Odulphe, l'un de ses successeurs. — V. encore le ms. 5598.